



STMG : justice rendue au grand palais

publié le 21/11/2011

Jeudi 17 novembre 2011, une quarantaine d'élèves et étudiants du lycée Guy Chauvet se sont rendus au tribunal de Poitiers.

Une partie du groupe a assisté à des jugements rendus par le tribunal correctionnel. Toutes les affaires présentées avaient un lien : un délit routier !

Ce fut l'occasion de voir quelques avocats zélés, hausser le ton devant le Procureur de la République pour affirmer "que leur client n'avait rien à se reprocher" ou "que tout cela n'était qu'un coup monté". D'autres plaidèrent le défaut de procédure, avec le manque de preuve du fait de l'absence du ticket émis par l'appareil d'éthylotest... Des manœuvres surprenantes pour les élèves, voyant que la loi peut parfois desservir les victimes. Ils assistèrent aussi aux interventions vigoureuses du Procureur de la République qui entendait bien faire valoir son point de vue auprès du juge.

Pendant ce temps, un autre groupe examinait des affaires jugées en appel (trafics de stupéfiants, vols et recels, agressions, port d'arme prohibée...). Les étudiants ont ainsi perçu l'univers des prévenus, univers parfois bien sombre, empreint d'addiction à la drogue et conduisant à des actes délictueux pour des jeunes gens à peine plus âgés qu'eux.

Cette action aura permis d'illustrer concrètement les notions de droit abordées durant la formation de Sciences et technologie de la Gestion et BTS Service informatique aux organisations. De plus, ce fut une opportunité pour amorcer une réflexion sur la réalité de monde de la justice et de la délinquance.

Portfolio



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.